



Licence
professionnelle

R.I.S.L.A.V.

**Guide provisoire en cours de
de modification**

Responsable International des Structures de Loisirs,
d'accueil et de Voyages

**Guide des études
2010-2011**

U.F.R. de Langues



SOMMAIRE

	Pages
Formations initiale classique et en apprentissage :	
• Présentation	5
• Sélection	7
• L'alternance	8
• Organisation des études	9
Grilles des enseignements	
• Formation initiale classique	10
• Formation initiale en alternance	11
Descriptif des enseignements	
UE 1 : tourisme, cultures et patrimoine	13
UE 2 : langue 1	16
UE 3 : langue 2	18
UE 4 : gestion du tourisme	22
UE 5 : options	25
UE professionnelles	29
Modalités de contrôle	34
Calendriers de l'année	
• formation initiale classique	37
• formation initiale en apprentissage	38
Contacts utiles	40
Plan d'accès	42

LICENCE PROFESSIONNELLE

HOTELLERIE ET TOURISME

Spécialité : responsable international des structures de loisirs, d'accueil et de voyages (R.I.S.L.A.V.) en formation initiale classique ou par alternance, en formation continue ou par validation des acquis de l'expérience (VAE)

Année universitaire 2010 -2011

Début des cours : 6 septembre 2010

Conçue en collaboration avec des professionnels du Tourisme, cette licence professionnelle en tourisme, spécialité « responsable international des structures de loisirs, d'accueil et de voyages », a pour objectif de former à bac+3, en formation initiale ou en apprentissage (alternance), des professionnels trilingues, directement opérationnels et sachant maîtriser les fondamentaux du métier, tout en disposant d'une bonne culture générale permettant une adaptation rapide aux différents métiers du tourisme.

La formation permet d'occuper des postes de manager ou d'assistant (qui peuvent évoluer vers des fonctions de manager) dans les domaines de la communication, la commercialisation, l'animation et l'accueil, la production, le développement de projets, ou la promotion de produits touristiques.

Les métiers s'exercent dans toutes les organisations qui fabriquent et commercialisent les produits touristiques en in-coming et out-going, mais aussi les prestataires en relation directe avec cette industrie (transporteurs, résidences de loisirs, palais des congrès, parcs à thème, musées, institutionnels du tourisme, autocaristes, croisiéristes, hôtellerie...).

Elle comporte deux groupes, celui des étudiants inscrits en formation initiale classique et celui des étudiants en alternance, dont les rythmes sont différents (voir ci-dessous).

Pour les étudiants en formation initiale classique comme pour ceux en alternance, des parcours différenciés et un jeu d'options permettent à des étudiants originaires de formations différentes de suivre un programme à la carte. Ainsi l'ensemble de la promotion, au bout d'un an, aura acquis le même savoir-faire, sera capable de répondre au contexte de démocratisation et d'internationalisation d'un secteur en mutation et sera préparé aux mêmes métiers : ceux du tourisme et plus particulièrement de la gestion des structures de loisirs, d'accueil et de voyages.

La formation comporte :

- des enseignements appliqués assurés par une équipe enseignante composée pour moitié de professionnels en entreprise et pour moitié d'universitaires et de formateurs ;
- un projet tuteuré ;
- un stage de 4 mois minimum à l'étranger pour les étudiants en formation initiale classique et la possibilité d'une mission à l'international pour les étudiants en alternance, dans le cadre de leur entreprise d'accueil ou en détachement.

Cette formation ainsi confère un profil particulièrement recherché par des entreprises qui souhaitent disposer de cadres qualifiés maîtrisant au moins deux langues étrangères (dont l'anglais) et ayant eu une expérience à l'international (domaine privilégié du tourisme).

Qui peut y postuler ?

Des étudiants issus de formations tertiaires ou en sciences humaines :

- DUT (Information-communication, Techniques de commercialisation, Gestion administrative et commerciale, etc.)
- L2 (DEUG) (Lettres et sciences humaines, géographie et histoire, Lettres et langues, Histoire de l'art, Aménagement du territoire, Administration économique et sociale, Droit, Économie et gestion, etc.)
- BTS (Ventes et productions touristiques, Animation et gestion touristique locale, Hôtellerie-restauration option A mercatique et gestion hôtelière, Responsable d'hébergement, Communication des entreprises, Assistant secrétaire trilingue, Management des Unités Commerciales, Assistant(e) de direction, Négociation et Relation Client, Commerce international, etc.)

Des étudiants étrangers ou des salariés en formation continue ou en VAE :

La formation est ouverte aux étudiants étrangers ou aux salariés en formation continue, FONGECIF ou VAE. Le parcours antérieur de chaque candidat est étudié au cas par cas et des équivalences et/ou aménagements sont accordés en fonction des acquis et de l'expérience.

Ces étudiants sont recrutés selon des modalités très particulières (contacts en dernière page)

Objectifs

A l'issue de cette formation, les étudiants doivent avoir acquis :

- une maîtrise opérationnelle de deux langues étrangères (anglais et allemand, espagnol ou italien) et une bonne compréhension d'une troisième langue ;
- de bonnes connaissances en gestion et stratégie des organisations touristiques ;
- une connaissance opérationnelle des particularités et de l'organisation de la filière touristique ;
- une excellente maîtrise des techniques de communication, d'informatique et de multimédia ;
- une connaissance approfondie de la géographie touristique et des différentes cultures ;
- une réelle aptitude à analyser les marchés internationaux du tourisme.

Ils doivent pouvoir :

- étudier la cohérence de la mise en place d'un produit touristique avec le marché international et la stratégie de l'entreprise ;
- élaborer une stratégie de commercialisation de produits touristiques ;
- mettre en place les pratiques spécifiques au tourisme d'affaires pour répondre à la demande de la clientèle entreprise (organisation d'incentives, séminaires, congrès...);
- organiser et animer une équipe multiculturelle et prendre en charge un projet touristique à l'étranger ;
- conseiller la clientèle et assurer les opérations courantes de vente et de réservation ;
- gérer et commercialiser des équipements de loisirs et d'hébergement tant en France qu'à l'étranger.
- assurer une gestion administrative et opérationnelle de dossiers touristiques.

Métiers ciblés

Les débouchés professionnels de nos diplômés sont les différents métiers :

- de l'industrie du voyage (TO, réceptifs, réseaux de distribution, secteur des MICE) : postes de forfaitistes, commerciaux, acheteurs, négociateurs, responsables de destinations ou de produits, service marketing, analystes pricing...);
- des structures de loisirs : hébergement de loisirs (gestionnaires de résidence, commerciaux, service clientèle, responsables hébergement) ou des parcs à thème (responsables relations avec les TO, commerciaux, responsables des équipes d'animation.);
- des entreprises de transport de voyageurs : compagnies aériennes régulières et low-cost, chartéristes, compagnies maritimes et fluviales, autocaristes ;
- des palais des congrès (service commercial et marketing) ;
- des structures institutionnelles : comités départementaux du tourisme, comités régionaux du tourisme et offices du tourisme (gestionnaires et commerciaux des différents services, concepteurs de produits...);
- de l'hôtellerie (commerciaux, accueil/réservation, service tourisme, service groupes).

Sélection des étudiants

1. Les candidats à la licence professionnelle en formation initiale classique dont le dossier de candidature a été retenu sont sélectionnés lors de deux sessions de sélection :
 - **1ère session de sélection : samedi 22 mai 2010** (date limite de réception des dossiers de candidature le 12 mai 2010)
 - **2ème session de sélection : samedi 19 juin 2010** (date limite de réception des dossiers le 11 juin 2010).
2. Les candidats à la licence professionnelle en apprentissage dont le dossier de candidature a été retenu sont sélectionnés :
 - **Uniquement à la session du 22 mai 2010** (date limite de réception des dossiers de candidature le 12 mai 2010)

Une fois recrutés, les apprentis seront convoqués par le CFA SACEF et commenceront leur recherche d'entreprise.

Les tests de sélection comportent, en formation initiale comme en apprentissage :

- un test d'anglais (général et commercial) et de culture générale sur les pays anglophones ;
- un test de français (orthographe, syntaxe et culture générale) ;
- un test d'allemand, d'espagnol ou d'italien (général et commercial) et de culture générale sur les pays germanophones, hispanophones ou italophones.

Pour les candidats à la licence professionnelle en alternance, un entretien individuel et de groupe avec un Conseiller professionnel du CFA SACEF est prévu le jour des tests de sélection.

CAS PARTICULIER DES ETUDIANTS ETRANGERS :

1. ne résidant pas en France et n'ayant suivi aucune scolarité en France (diplôme étranger).

L'inscription se fait **obligatoirement** par le site Campus France

<http://www.campusfrance.org/fr/a-etudier/etudes04-1.htm>

2. résidant en France n'ayant suivi aucune scolarité en France (diplôme étranger), se renseigner auprès du service de la scolarité générale de l'université

Mél : juliette.viton@u-cergy.fr ou Aurelie.Buhagar@u-cergy.fr

Tél : 01 34 25 63 31

Tour des Chênes

L'apprentissage

Seuls les étudiants de moins de 26 ans peuvent postuler à la licence professionnelle tourisme en alternance.

L'étudiant apprenti est employé par l'entreprise qui l'accueille. Il perçoit une rémunération versée par cette entreprise (contrat d'apprentissage), variable en fonction de son âge.

La formation en apprentissage est délivrée dans le cadre d'un contrat entre l'Université de Cergy-Pontoise et le CFA SACEF.

Une fois admis à suivre la formation en apprentissage, l'étudiant apprenti est inscrit dans un groupe spécifique d'apprentis, pour les travaux dirigés (TD), mais suivra certains cours magistraux avec les étudiants inscrits en formation initiale classique (CM - TD de langues).

L'étudiant doit avoir trouvé son entreprise d'accueil si possible avant le début des cours, et au plus tard la dernière semaine de septembre.

La licence RSLAV en alternance comporte 550h de formation en « temps université » et le reste du contrat en « temps entreprise » et s'organise de la façon suivante :

- **2 jours/semaine** (330h de cours) à l'Université/CFA pendant 30 semaines ;
- **plusieurs journées** (220h) de révision, d'examen et de travail encadré pendant la durée du contrat ;
- **3 jours/semaine dans l'entreprise** pendant 30 semaines puis à temps plein pendant le reste du contrat (hors mission à l'étranger) ;
- **4 semaines de mission dans une entreprise à l'étranger** (140h)
 - soit en détachement si l'entreprise ne peut pas organiser elle-même pour l'apprenti une mission à l'international pour son compte ou celui d'une filiale ou d'un partenaire. La mission à l'international sera alors organisée et supervisée par le CFA ;
 - soit au bénéfice de l'entreprise employeur, en une ou plusieurs missions de plus courte durée qui, au total, représenteront un minimum de travail de 4 semaines à l'international.

Dans le calendrier d'alternance, les temps correspondant à la mission internationale sont inclus dans le temps université car cette mission est nécessaire pour la délivrance du diplôme. Au cas où l'étudiant effectuerait sa mission pour le compte de son employeur, il la ferait pendant les 140h prévues à cet effet et ces heures seraient transformées en « temps entreprise ».

Recherche de l'entreprise d'accueil

Dès confirmation de sa sélection, et sans attendre son attestation de réussite au diplôme en cours de préparation (DEUG, BTS ou DUT), l'étudiant recherche lui-même son entreprise d'accueil :

- encadré par un Conseiller professionnel du CFA pour ses démarches de communication et de prospection ;
- et aidé par les moyens que l'équipe du CFA et l'Université mettent à sa disposition, entre autres leurs réseaux d'entreprises partenaires.

Le Conseiller professionnel du CFA

- négocie au préalable sur le principe de la mission internationale avec les employeurs potentiels ;
- accompagne les étudiants dans leur préparation à la recherche d'un emploi d'apprenti (TRE) et recherche avec eux et pour eux des contrats d'apprentissage ;
- informe les entreprises et les apprentis sur l'organisation de la mission à l'international ;
- aide, en coopération avec l'Université, l'apprenti et l'entreprise à organiser cette mission à l'étranger et à faire les démarches administratives ;
- ou règle la procédure de détachement dans une entreprise étrangère.

Le suivi pédagogique des apprentis en entreprises est pris en charge par l'Université et par le CFA. Ce suivi se fait en collaboration entre les deux organismes. Le Conseiller professionnel du CFA est associé au suivi, notamment en cas de difficultés liées à l'application du contrat.

ATTENTION : les candidats en alternance n'ayant pas trouvé d'entreprise ne sont pas systématiquement intégrés dans la formation initiale.

Organisation des études

Pour les étudiants en formation initiale classique, la formation comporte :

- 20 semaines de cours à l'université (403h de cours hors conférences professionnelles) + 2 semaines d'examens ;
- des conférences de professionnels ;
- un projet tuteuré de 150h à réaliser en équipe (liste des projets tuteurés proposée lors de la semaine de prérentrée) ;
- 4 mois minimum de mission internationale (stage) dans une entreprise à l'étranger, dans un pays non francophone, de mi-mars à fin août (sauf étudiants étrangers LV2 « Français »).

Il est conseillé aux étudiants admis en licence professionnelle de commencer à chercher leur stage dès l'annonce de leur admission.

Pour les aider dans cette démarche, un annuaire des entreprises ayant accueilli nos étudiants en stage au cours des dernières années leur est distribué lors de l'amphi de rentrée et les professionnels du commerce international qui encadrent la formation sont à leur disposition pour les conseiller.

Pour les étudiants en apprentissage, la formation comporte :

- 30 semaines de cours à l'université (333h de cours) ;
- 220 heures de présence à l'université consacrées au suivi de l'apprentissage, retours d'expérience, travail personnel, de révisions d'examens ;
- un apprentissage en entreprise encadré par le tuteur universitaire ;
- une mission internationale à l'étranger d'un minimum de 4 semaines (140h)
 - soit pour le compte de leur entreprise, et encadrée soit par l'entreprise et l'université
 - soit en détachement, encadrée par le CFA et l'université.

Les enseignements se structurent en unités d'enseignements (U.E.) majeures, mineures ou optionnelles et professionnelles :

- les U.E. majeures constituent un tronc commun d'enseignements permettant à tous les étudiants d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour travailler dans un contexte international ;
- les U.E. optionnelles prennent en compte le parcours initial des étudiants et complètent celui-ci par une formation « à la carte » permettant d'aborder notamment une troisième langue en formation initiale ;
- les U.E. professionnelles ont pour but de faciliter l'insertion professionnelle internationale de l'étudiant et d'améliorer son « savoir être ».

Les unités d'enseignement sont affectées des coefficients suivants, dont le total de 60 correspond au nombre des crédits E.C.T.S. de l'année de licence professionnelle:

Formation initiale	
Semestre 5	
• U.E. 1 : coefficient	7
• U.E. 2 : coefficient	9,5
• U.E. 3 : coefficient	13,5
Semestre 6	
• U.E. 1 : coefficient	6
• U.E. 2 : coefficient	6
• U.E. 3 : coefficient	18

Formation en apprentissage	
Semestre 5	
• U.E. 1 : coefficient	6
• U.E. 2 : coefficient	9,5
• U.E. 3 : coefficient	14,5
Semestre 6	
• U.E. 1 : coefficient	6
• U.E. 2 : coefficient	6
• U.E. 3 : coefficient	18

Grille des enseignements

Formation initiale

SEMESTRE 5 30 CREDITS				
Unités d'enseignements	Intitulé du cours	Coef	CM ou TD	
U.E. 1 TOURISME, CULTURES ET PATRIMOINE		7		
UE1 TOURISME ET CULTURE	géopolitique et géostratégie	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines des pays anglosaxons	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines d'Asie	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines d'Afrique	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines d'Amérique latine	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines des Caraïbes	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines du continent européen	1	CM	
U.E. 2 LANGUES		9,5		
LV1 - ANGLAIS	anglais du tourisme	2	TD	
	négocié en anglais	1	TD	
	communication écrite en anglais	1	TD	
ET				
LV2 - ALLEMAND	allemand du tourisme	2	TD	
	négocié en allemand	1	TD	
	communication écrite en allemand	1	TD	
OU				
LV2 - ESPAGNOL	espagnol du tourisme	2	TD	
	négocié en espagnol	1	TD	
	communication écrite en espagnol	1	TD	
OU				
LV2 - ITALIEN	italien du tourisme	2	TD	
	négocié en italien	1	TD	
	communication écrite en italien	1	TD	
OU				
LV2 - FRANÇAIS (réservé étudiants étrangers)	français du tourisme	2	TD	
	négocié en français	1	TD	
	communication écrite en Français	1	TD	
et 1 option au choix parmi :				
LV3 - AU CHOIX	A - allemand grand débutant	1,5	TD	
	B - espagnol grand débutant	1,5	TD	
	C - italien grand débutant	1,5	TD	
	D - japonais grand débutant	1,5	TD	
	E - portugais grand débutant	1,5	TD	
U.E. 3 GESTION DU TOURISME 13,5				
UE 3 GESTION DU TOURISME	économie et enjeux internationaux du tourisme	1,5	CM	
	tourisme et territoire	1,5	TD	
	environnement juridique du tourisme	1,5	CM	
	E-business et création d'entreprises	1,5	TD	
	stratégies Internet et stratégies de prix	1,5	TD	
	gestion des organisations touristiques	1,5	TD	
	marketing et tourisme d'affaires	1,5	TD	
	projet multimédia : conception d'un CD rom	1	TD	
	stratégies de Communication	1	TD	
	et 1 option au choix parmi :			
		F - production touristique	1	TD
	G - TOEIC	1	TD	
	H - cultures et économies des pays d'Europe de l'Est	1	CM	
	I - informatique	1	TD	

SEMESTRE 6 30 CREDITS			
U.E. 1 CONFERENCES PROFESSIONNELLES		6	
	Conférences professionnelles		CM
U.E. 2 PROJET TUTEURÉ		6	
	Projet tuteuré		
U.E. 3 STAGE INTERNATIONAL		18	
	Stage à l'international (4 mois)		

Grille des enseignements

Formation en apprentissage

SEMESTRE 5		30 CREDITS		
Unités d'enseignements	Intitulé du cours	Coef	CM ou TD	
U.E. 1 TOURISME, CULTURES ET PATRIMOINE		6		
UE1 TOURISME ET CULTURE	histoire, cultures et patrimoines des pays anglo-saxons	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines d'Asie	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines d'Afrique	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines d'Amérique latine	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines des Caraïbes	1	CM	
	histoire, cultures et patrimoines du continent européen	1	CM	
U.E. 2 LANGUES		9,5		
LV1 - ANGLAIS	anglais du tourisme	2	TD	
	négozier en anglais	1	TD	
	communication écrite en anglais	1	TD	
ET				
LV2 - ALLEMAND	allemand du tourisme	2	TD	
	négozier en allemand	1	TD	
	communication écrite en allemand	1	TD	
OU				
LV2 - ESPAGNOL	espagnol du tourisme	2	TD	
	négozier en espagnol	1	TD	
	communication écrite en espagnol	1	TD	
OU				
LV2 - ITALIEN	italien du tourisme	2	TD	
	négozier en italien	1	TD	
	communication écrite en italien	1	TD	
OU				
LV2 - FRANCAIS (réservé étudiants étrangers)	français du tourisme	2	TD	
	négozier en français	1	TD	
	communication écrite en Français	1	TD	
et 1 option au choix parmi :				
LV3 - AU CHOIX	A - allemand grand débutant	1,5	TD	
	B - espagnol grand débutant	1,5	TD	
U.E. 3 GESTION DU TOURISME		14,5		
UE 3 GESTION DU TOURISME	économie et enjeux internationaux du tourisme	1,5	CM	
	tourisme et territoire	1,5	TD	
	E-business et création d'entreprises	2	TD	
	stratégies Internet et stratégies de prix	2	TD	
	gestion des organisations touristiques	1,5	TD	
	marketing et tourisme d'affaires	2	TD	
	projet multimédia : conception d'un CD rom	1,5	TD	
	stratégies de Communication	1,5	TD	
	et 1 option au choix parmi :			
		F - production touristique	1	TD
	G - TOEIC	1	TD	
	H - cultures et économies des pays d'Europe de l'Est	1	CM	
	I - informatique	1	TD	
SEMESTRE 6		30 CREDITS		
U.E. 1 CONFERENCES PROFESSIONNELLES		6		
	Conférences professionnelles		CM	
U.E. 2 PROJET TUTEURE		6		
	Projet tuteuré			
U.E. 3 MISSION ENTREPRISE		18		
	Mission entreprise/relations internationales			

Descriptif des enseignements

Formations initiale et par apprentissage

(Les enseignements et leur contenu sont susceptibles de subir quelques modifications mineures)

S e m e s t r e 5

UE1 - TOURISME, CULTURES ET PATRIMOINES

1.1. GEOPOLITIQUE ET GEOSTRATEGIE (formation initiale uniquement)

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2 h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : anglais
Objectif : ce cours de géographie a pour objet d'abord de présenter aux étudiants les caractéristiques principales de la géographie physique et, par conséquent, de leur faire comprendre le choix des destinations touristiques. Par la suite, ce cours portera son attention sur l'origine et les différentes formes des tensions internationales actuelles et leurs répercussions sur le tourisme.

Descriptif : ce cours propose une analyse géographique et géopolitique des différents continents avant d'aborder les thèmes actuels du réveil des identités locales, du terrorisme et des nouveaux rapports de force entre états ainsi que de leurs conséquences sur l'ouverture des espaces géographiques et du tourisme.

Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

Lectures recommandées : lecture régulière de la presse.
Bibliographie recommandée : A. Mesplier, P. Bloc-Duraffour, Le tourisme dans le monde, Editions Breal.

1.2. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINES DES PAYS ANGLO-SAXONS

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h durant 7 semaines
Langue d'enseignement : anglais
Objectif : permettre aux étudiants de mieux comprendre la richesse du patrimoine et la diversité des cultures des pays anglo-saxons.

Descriptif : après une présentation générale de la constitution géographique et humaine et du patrimoine culturel actuel, ce cours propose, à travers des études de cas, une analyse des différences identitaires et culturelles, mais aussi de la progressive harmonisation des valeurs des différents groupes ethniques qui font l'originalité des peuples anglo-saxons.

Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

Lectures recommandées : lecture régulière de la presse américaine.
Sites Internet. La liste sera communiquée en début de cours.

1.3. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINES D'ASIE

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h pendant 5 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif : permettre aux étudiants de mieux comprendre la richesse du patrimoine et la diversité des cultures asiatiques

Examen : épreuve écrite en fin de semestre

1.4. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINES D'AFRIQUE

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h pendant 5 semaines.
Langue d'enseignement : français
Objectif : permettre aux étudiants de mieux comprendre la richesse du patrimoine et la diversité des cultures africaines.

Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

Lectures recommandées : une liste sera communiquée en début de cours.

1.5. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINES D'AMERIQUE LATINE

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h pendant 5 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif : permettre aux étudiants de mieux comprendre la richesse du patrimoine et la diversité des cultures des peuples d'Amérique du Sud.

Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

Lectures recommandées : sites des différents groupes ethniques et de leurs organisations dont la liste sera donnée en début de cours.

1.6. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINES DU CONTINENT EUROPEEN

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 15 heures réparties sur 8 séances
Langue d'enseignement : français
Objectif : répondre à la question : qu'est ce que l'Europe ?

Descriptif : permettre aux étudiants de mieux comprendre la richesse du patrimoine et la diversité des cultures des peuples constituant le continent européens au travers de 4 axes :

- o l'antiquité gréco-romaine ;
- o l'art médiéval
- o la renaissance baroque classique
- o le 19 siècle

Examen : Dissertation de deux heures.

Lectures recommandées : une liste sera communiquée en début de cours.

1.7. HISTOIRE, CULTURES ET PATRIMOINES DE L'AMERIQUE CARAÏBES

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h pendant 3 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif : permettre aux étudiants de mieux comprendre la richesse du patrimoine et la diversité de la Caraïbe.

Descriptif : Cet archipel, qui s'étire sur près de 4000 kilomètres, connaît des réalités très diverses, mais en même temps partage des similarités géographiques, historiques et culturelles. L'étude des îles francophones (Antilles), anglophones (Jamaïque, Bahamas) et hispanophones (Cuba) permettra de cerner leur intérêt touristique propre.

Examen : épreuve écrite et questions de cours en fin de semestre.

UE2 - LANGUES

LANGUE VIVANTE 1 OBLIGATOIRE - ANGLAIS

2.1. ANGLAIS DU TOURISME

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	2
Durée hebdomadaire :	2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	anglais
Objectif:	faire acquérir aux étudiants le vocabulaire et les concepts spécifiques de l'anglais du tourisme. Découvrir richesse culturelle des zones géographiques étudiées.
Descriptif:	études de textes anglais permettant d'analyser différents types d'offres touristiques (écotourisme, package tours..) et réflexion sur les moyens d'améliorer les prestations analysées. Recherches sur des régions touristiques du monde anglo-saxon et conceptions de mini-séjours.
Examen: avec	contrôles continus avec études de cas (notes à l'écrit) et présentation orale la promotion d'une destination. Evaluation sur la clarté et la précision de la présentation et sur le niveau écrit en anglais.
Lecture recommandées :	<i>English for International Tourism, English for Tourism, the Trade. Travel Gazette, The Times, Welcome, et presse spécialisée (Travel and Leisure...)</i>

2.2. NEGOCIER EN ANGLAIS

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	1
Durée hebdomadaire :	2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	anglais
Objectif :	acquisition de la théorie et maîtrise opérationnelle de la langue anglaise dans le contexte des négociations d'affaires et notamment dans le domaine du tourisme.
Descriptif :	Entraînement à l'anglais oral dans le contexte des réunions d'affaires et des négociations. Renforcement de la maîtrise du vocabulaire et des structures. Pratique de la langue anglaise dans le contexte des négociations simulées en cours. Apprentissage par des jeux de rôles.
Examen :	contrôle continu comprenant différents exercices : une présentation orale préparée dans des groupes, un jeu de rôle évalué, la participation en cours et un examen de compréhension orale.
Lectures recommandées :	<ul style="list-style-type: none">o <i>English for Business Communication</i>, Simon Sweeney, Cambridge University Press, Great Britain (1997).o <i>Getting to Yes: Negotiating Agreement without Giving in</i>, Roger Fisher and W. Ury, Hutchinson Business, London (1982).o <i>The Global Negotiator, Making, Managing and Mending Deals Around the World in the Twenty-first Century</i>, Jeswald W. Selacuse, Palgrave Macmillan.o <i>Business Class</i>, David Cotton and Sue Robbins, Nelson Business English, Longman, Great Britain.

2.3. COMMUNICATION ECRITE EN ANGLAIS

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : anglais
Objectif : maîtriser la communication écrite en anglais : lettres, fax, emails, rapports, descriptifs de voyages. Préparation d'un dossier de candidature en anglais : curriculum vitae, lettres de candidature et e-mails d'accompagnement et de relance.

Descriptif : Acquisition de phrases types de la correspondance anglaise en fonction de diverses situations tirées du domaine du tourisme. Entraînement intensif à la communication écrite, préparation d'un dossier de candidature en anglais et pratique orale pour les entretiens téléphoniques.

Examen : deux examens en contrôle continu.

Bibliographie

- o Andrew Littlejohn *Company to Company*, Cambridge University Press.
- o Paul Emerson *E-mail English*, Macmillan.
- o Peter Strutt *La correspondance commerciale en anglais*, Belin.

LANGUES VIVANTES 2 OBLIGATOIRES – Au choix :

ALLEMAND

• ALLEMAND DU TOURISME

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 2
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : allemand
Objectif : faire acquérir aux étudiants l'allemand spécifique du tourisme : acquisition / révision du vocabulaire spécialisé relatif au tourisme : Les différentes formes de tourisme et d'hôtellerie, les transports, l'hébergement, attractions touristiques, les faits marquants de l'économie touristique allemande
Descriptif : contrôle continu (devoirs sur table et exposés collectifs ou individuels).

Examen : contrôle continu (devoirs sur table et exposés collectifs ou individuels).

Lectures recommandées :

- *Apprendre l'allemand du tourisme (Ellipses).*
- *ABC lexical de l'hôtellerie et du tourisme (Ellipses).*
- *Kultur-Mosaik (1,2) (Ellipses).*

• NEGOCIER EN ALLEMAND

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : allemand
Objectifs : être capable de s'adapter aux différentes situations de la vie professionnelle.
Descriptif : étude de la vie quotidienne dans un pays germanophone : renseigner, présenter un projet, argumenter pour convaincre etc.

Examen : contrôle continu (devoirs sur table, participation).

• COMMUNICATION ECRITE EN ALLEMAND

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : allemand
Objectifs :

- entraînement à différentes formes de correspondances touristiques : demande, proposition, réservation, appel d'offre, offre publicitaire, information de voyage, réclamation ;
- compréhension sélective et analyse marketing de documents touristiques audiovisuels et écrits ;
- entraînement à la présentation des arguments de vente de différents types de voyage ou offres touristiques ;
- révision succincte de structures grammaticales de base et de champs lexicaux liés au tourisme ;

Examen : devoirs notés et contrôle sur table de 2h (analyse de cas et préparation de documents).

Lectures recommandées :

- *Cavalli-Flepp: Wirtschaft, Paris 1998 (ellipses).*
- *Burmand: Touristik, Paris 1991 (ellipses).*
- *Bourmand, Apprendre l'allemand du tourisme, Paris 1992 (ellipses).*
- *Karlson, Allemand correspondance, Paris 1993 (Nathan).*
- *Articles extraits de revues touristiques (Par exemple : Hotel und Tourismus).*

ESPAGNOL

• ESPAGNOL DU TOURISME

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 2
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : espagnol
Objectif : présenter aux étudiants les richesses du patrimoine espagnol .
Descriptif : étude des différentes formes de tourisme et d'hôtellerie, les transports, l'hébergement, attractions touristiques au travers de brochures et dépliants. Faits marquants et développement de l'économie touristique espagnole.

Examen : contrôle continu (devoirs sur table et exposés collectifs ou individuels).

• NEGOCIER EN ESPAGNOL

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : espagnol
Objectifs : acquisition de la théorie et maîtrise opérationnelle de la négociation d'affaires en espagnol .

Descriptif : jeux de rôles, apprentissage de la langue de la négociation et exercices de présentations, introduction aux différences culturelles.

Examen : contrôle continu comprenant différents exercices : présentation d'un sujet , test écrit en cours et participation.

• COMMUNIQUER EN ESPAGNOL

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : espagnol
Objectif : maîtriser la communication écrite en espagnol : lettres, fax, emails, rapports, descriptifs de voyages

Descriptif : ce T.D. s'organise autour de trois blocs :

- o construction du CV et de la lettre de motivation en espagnol ;
- o reprise des éléments fondamentaux du courrier en espagnol autour de cas pratiques orientés vers des situations de vie concrète afin d'allier savoir-faire pré-acquis et maîtrise conceptuelle d'une réactivité polyfonctionnelle ;
- o organisation de projets de communication autour de thèmes établis en début d'année en utilisant les supports de communication modernes (vidéo projecteurs et présentation PowerPoint).

Examen : écrit intermédiaire et final .

ITALIEN

• ITALIEN DU TOURISME

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 2
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : italien
Objectif : présenter aux étudiants les richesses du patrimoine italien.
Descriptif : étude des différentes formes de tourisme et d'hôtellerie, les transports, l'hébergement, attractions touristiques au travers de brochures et dépliants. Faits marquants et développement de l'économie touristique italienne.

Examen : contrôle continu (devoirs sur table et exposés collectifs ou individuels).

• NEGOCIER EN ITALIEN

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : italien
Objectifs : acquisition de la théorie et maîtrise opérationnelle de la négociation d'affaires en italien.

Descriptif : jeux de rôles, apprentissage de la langue de la négociation et exercices de présentations, introduction aux différences culturelles.

Examen : contrôle continu comprenant différents exercices : présentation d'un sujet , test écrit en cours et participation.

• COMMUNIQUER EN ITALIEN

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : italien
Objectif : maîtriser la communication écrite en italien: lettres, fax, emails, rapports, descriptifs de voyages.

Descriptif : ce T.D. s'organise autour de trois blocs :

- o construction du CV et de la lettre de motivation en italien ;
- o reprise des éléments fondamentaux du courrier en italien autour de cas pratiques orientés vers des situations de vie concrète afin d'allier savoir-faire pré-acquis et maîtrise conceptuelle d'une réactivité polyfonctionnelle ;
- o organisation de projets de communication autour de thèmes établis en début d'année en utilisant les supports de communication modernes (vidéo projecteurs et présentation PowerPoint).

Examen : écrit intermédiaire et final.

FRANÇAIS (étudiants étrangers uniquement)

• FRANÇAIS DU TOURISME

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 2
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : Français
Objectif : présenter aux étudiants les richesses du patrimoine Français.
Descriptif : étude des différentes formes de tourisme et d'hôtellerie, les transports, l'hébergement, attractions touristiques au travers de brochures et dépliants. Faits marquants et développement de l'économie touristique française.
Examen : contrôle continu (devoirs sur table et exposés collectifs ou individuels).

• NEGOCIER EN FRANÇAIS

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement : Français
Objectifs : acquisition de la théorie et maîtrise opérationnelle de la négociation d'affaires en Français.
Descriptif : jeux de rôles, apprentissage de la langue de la négociation et exercices de présentations, introduction aux différences culturelles.
Examen : contrôle continu comprenant différents exercices : présentation d'un sujet, test écrit en cours et participation.

• COMMUNIQUER EN FRANÇAIS

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : Français
Objectif : maîtriser la communication écrite en Français : lettres, fax, emails, rapports, descriptifs de voyages.
Descriptif : ce T.D. s'organise autour de trois blocs :

- o construction du CV et de la lettre de motivation en Français ;
- o reprise des éléments fondamentaux du courrier en espagnol autour de cas pratiques orientés vers des situations de vie concrète afin d'allier savoir-faire pré-acquis et maîtrise conceptuelle d'une réactivité polyfonctionnelle ;
- o organisation de projets de communication autour de thèmes établis en début d'année en utilisant les supports de communication modernes (vidéo projecteurs et présentation PowerPoint).

Examen : écrit intermédiaire et final.

LANGUES VIVANTES 3 Options - 1 au choix :

A. ALLEMAND GRAND DEBUTANT

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 par semaine
Langue d'enseignement : allemand/français
Descriptif : initiation à la langue allemande pour les vrais débutants et rappel des connaissances pour les étudiants ayant déjà suivi quelques cours d'allemand.
Examen : contrôle continu (devoirs sur table, participation).

B. ESPAGNOL GRAND DEBUTANT

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 par semaine
Langue d'enseignement : espagnol/français
Objectif : premier apprentissage des notions fondamentales d'espagnol dans les domaines culturel et linguistique afin de pouvoir se mouvoir avec un minimum d'aisance dans un environnement hispanophone.
Descriptif : destiné aux seuls vrais grands débutants, alternance écrit/grammaire et audio-oral.
Examen : 2 notes d'écrit 1 note d'oral.

C. ITALIEN GRAND DEBUTANT

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 par semaine
Langue d'enseignement : italien/français.
Objectifs : apprentissage de la langue italienne destiné à tous les étudiants désirant aller exercer leur activité professionnelle dans ce pays.
Descriptif : apprentissage des structures grammaticales et du vocabulaire de base : exercices de reproduction, traductions, alternance écrit/grammaire et audio-oral.
Examen : 2 écrits.

D. JAPONAIS GRAND DEBUTANT

Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 par semaine
Langue d'enseignement : japonais/français
Objectif : acquisition de connaissances élémentaires de la langue japonaise quotidienne.
Descriptif : initiation à la langue japonaise pour les grands débutants. La priorité accordée au japonais quotidien pratique à oral. Acquisition de connaissances de base de la grammaire et du système d'écriture. Approche de quelques aspects socioculturels à travers l'apprentissage de gestes langagiers.
Modalités d'examen : examen écrit y compris une dictée, tests intermédiaires.

E. PORTUGAIS GRAND DEBUTANT *(formation initiale uniquement)*
Type d'enseignement : travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 par semaine
Langue d'enseignement : portugais, français
Objectif : acquisition de connaissances élémentaires de la langue portugaise quotidienne.
Descriptif : initiation à la langue pour les grands débutants avec priorité accordée au portugais quotidien et à la pratique de l'oral. Acquisition de connaissances de base de la grammaire. Approche de quelques aspects socioculturels à travers l'apprentissage de gestes langagiers.
Modalités d'examen : examen écrit y compris une dictée, tests intermédiaires.

UE3 - GESTION DU TOURISME

4.1. ECONOMIE ET ENJEUX INTERNATIONAUX DU TOURISME

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement : français
Objectif et Descriptif : le cours vise à présenter :

- l'importance du tourisme dans l'économie mondiale ;
- la réponse des organisations touristiques aux différents risques auxquelles elles sont confrontées y compris en terme de fixation de prix .

Le marché mondial du tourisme

- Importance économique et sociale du tourisme ;
- Bilan et perspectives : les flux et les volumes (pays récepteurs et pays émetteurs) ;
- La mesure statistique du tourisme ;

Risque et tourisme : anticiper et gérer

- Le risque pays, le risque économique, le risque voyage et le risque naturel ;
- Stratégie de prix : le Yield management.

Examen : épreuve écrite de fin de semestre.
Bibliographie : Jean-Claude Dinéty et Etienne Proust, « Géographie du tourisme » Editions BPI.
 Sites internet dont la liste sera donnée en début de cours.

4.2. TOURISME ET TERRITOIRE

Type d'enseignement : cours magistral (C.M.) + travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. : 1,5
Durée hebdomadaire : 2 heures durant 9 semaines
Langue d'enseignement : français

- Organisation de l'activité touristique et la structuration des territoires
- Géographie touristique et cartographie : appréhender et mettre en valeur les richesses d'un territoire.
- Topographie : Théorie et exercices pratiques permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à la lecture et à l'utilisation d'une carte en vue de construire un itinéraire en tenant compte des différentes contraintes (terrain, moyen de transport, temps...).

Examen : épreuve QCM de fin de semestre.

4.3. STRATEGIES INTERNET

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	1,5 : formation initiale ou 2 : formation en apprentissage
Durée hebdomadaire :	1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	français
Objectif et description :	le cours a pour objectif de présenter aux étudiants et d'analyser : <ul style="list-style-type: none">o Internet en tant que support d'information, de communication et de distribution ;o Les stratégies Internet des organisations touristiques ;o L'émergence du Web 2 et de l' « m-tourisme » ;
Examen :	épreuve écrite de fin de semestre.

4.4. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU TOURIME (formation initiale uniquement)

Type d'enseignement :	cours magistral (C.M.)
E.C.T.S. :	1,5
Durée hebdomadaire :	2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	français
Objectif :	connaître le cadre juridique du tourisme impliquant les différents acteurs de cette branche économique (producteur et consommateur) et permettre au futur professionnel de mieux appréhender ses fonctions
Descriptif :	<u>Le cadre juridique du tourisme :</u> <ul style="list-style-type: none">o les institutions internationales et européennes ;o les administrations françaises et le tourisme . <u>Les mécanismes juridiques liés à l'activité touristique</u> <ul style="list-style-type: none">o les différentes formes de contrat ;o la responsabilité mise en jeu dans le tourisme ;o le droit de la consommation.
Examen :	1 épreuve écrite en langue française portant sur le cours et alliant connaissance de la matière et réflexion sur le sujet ;

4.5. MARKETING ET TOURISME D'AFFAIRES

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
ECTS :	1,5 : formation initiale ou 2 : formation en apprentissage
Durée hebdomadaire :	2h durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	français
Objectif et descriptif :	le cours abordera les différents types d'opérations en tourisme d'affaires et événementiel, les principaux acteurs du tourisme d'affaires, les tendances du marché, le choix des partenaires/ prestataires, le briefing, les repérages, l'avant et l'après voyage, le prix et les marges... Plusieurs études de cas seront réalisées par les étudiants, depuis la prise de « brief » jusqu'au résultat financier. Ces projets, réalisés par groupe et/ou individuellement seront défendus oralement dans le cadre de mises de situation. Les logiciels Word, Excel, Powerpoint et internet seront largement utilisés .
Examen :	2 contrôles au cours de la formation.

4.6. E-BUSINESS ET CREATION D'ENTREPRISE

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
E.C.T.S. :	1,5 : formation initiale ou 2 : formation en apprentissage
Durée hebdomadaire :	1h30 durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	français
Objectif et descriptif :	<u>Création d'entreprise :</u> <ul style="list-style-type: none">- vision globale de l'architecture et du fonctionnement de l'entreprise• production ;• marketing et commercial ;• finance et juridique ;• ressources humaines ;• systèmes d'information ;• le plan d'affaires ou comment structurer et lancer son projet d'entreprise.

e-business :

Etude de l'utilisation d'un support électronique pour la relation commerciale d'une entreprise avec des clients.

Etude d'impact sur le secteur du tourisme :

- Présentation des différentes technologies utilisées ;
- Chiffres-clés e-business et e-commerce ;
- Positionnement sur de nouveaux marchés ;
- Amélioration de la qualité de ses produits ou services ;
- Prospection de nouveaux clients ;
- Fidélisation de la clientèle ;
- Rationalisation de son fonctionnement interne ;
- Risque, contrôle et sécurité.

Examen :

contrôle continu (étude de cas, exposés collectifs ou individuels).

Bibliographie :

CREATION D'ENTREPRISE :

- *L'art d'entreprendre*
- *Alain Fayolle - Village Mondial, Les Echos - 2007*
- *Créer son entreprise : du projet à la réalité*
- *De Vincent Yde - Vuibert - 2007*
- *Comment créer son entreprise - Le guide pour réaliser votre projet*
- *Caroline Andréani - L'Etudiant - 2007*
- *Stratégies de création d'entreprise hôtelière et touristique - 8 étapes pour réussir*
- *Christine Pagnon-Daudet - Ellipses - 2007*

E-BUSINESS :

- *e-business, e-marketing, cyber-marketing*
- *Martine Janssens-Umflat - de Boeck - 2007*
- *Référencement sur le Net - Référencement naturel et liens commerciaux, comment être gagnant !*
- *Sandrine Saporta - Editions d'Organisation - 2007*
- *Le marketing on line - Guide pratique et juridique*
- *Michelle Jean-Baptiste et Philippe Jean-Baptiste - Editions d'Organisation - 2007*

4.7. GESTION DES ORGANISATIONS TOURISTIQUES

<i>Type d'enseignement :</i>	travaux dirigés (T.D.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1,5
<i>Durée hebdomadaire :</i>	1h30 durant 10 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	français
<i>Objectif et Descriptif :</i>	le cours a pour objectif de présenter aux étudiants et d'analyser le système d'information et de gestion des organisations touristiques, les enjeux de la gestion, la comptabilité financière, l'analyse financière du bilan et du compte de résultat, la mesure de la performance (ratios de la profession), le tableau de bord et l'aide à la prise de décision.
<i>Examen :</i>	examen final.

4.8. PROJET MULTIMEDIA : CONCEPTION DE PRODUITS MULTIMEDIA

<i>Type d'enseignement :</i>	travaux dirigés (T.D.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1 : formation initiale ou 1,5 : formation en apprentissage
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2 h durant 10 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	français
<i>Objectif :</i>	conception de supports multimédia permettant de promouvoir de façon dynamique et interactive un produit touristique.
<i>Descriptif :</i>	permettre aux étudiants de découvrir le processus de conception et de réalisation d'un produit multimédia en respectant un cahier des charges préalable (charte graphique, écriture « web », ergonomie...).
<i>Examen :</i>	dossier + produit multimédia.

4.9. STRATEGIE DE COMMUNICATION

<i>Type d'enseignement :</i>	travaux dirigés (T.D.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1 : formation initiale ou 1,5 : formation en apprentissage
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h durant 10 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	français
<i>Objectifs :</i>	comprendre les stratégies de communication, les actions et les outils de communication et d'information pour en acquérir l'essentiel théorique et une certaine maîtrise opérationnelle
<i>Descriptif :</i>	Communication en externe et en interne : en comprendre les enjeux à travers des études de cas, des simulations et des présentations orales. . Les outils de planification de la communication : plan de communication et plan d'action. Communication écrite : - les différents types de rapports et leur utilisation dans l'entreprise. - réponse aux appels d'offres et rédaction des propositions écrites. Communication orale : - stratégies de communication en situation de négociation - prise de parole en public (présentations orales et réunions). épreuve écrite.
<i>Examen :</i>	
<i>Bibliographie simplifiée :</i>	<i>Thierry Libaert : La communication de crise, Dunod-Topos 2nde édition 2005.</i> <i>Thierry Libaert : La communication d'entreprise, Economica, 2nde édition 2005.</i> <i>Thierry Libaert : Le plan de communication, Dunod 2003.</i> <i>Bruno Cohen Bacrie : communiquer sur le développement durable, éditions d'organisation, 2005.</i> <i>Thierry Libaert et Nicole d'Almeida : La communication interne, éditions Dunod 2007.</i> <i>Jean Marc Decaudin : La communication interne, Dunod 2006.</i> <i>Edouard Rencher : Le nouveau visage de la com'interne, éditions d'organisation 2007.</i>

4.10. OPTIONS



A. PRODUCTION TOURISTIQUE (sauf étudiants issus d'un BTS VPT)

<i>Type d'enseignement :</i>	travaux dirigés (T.D.)
<i>E.C.T.S. :</i>	1 : formation initiale ou 2 : formation en apprentissage
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h durant 10 semaines
<i>Objectif :</i>	acquisition de connaissances en matière de la méthodologie d'organisation des voyages.
<i>Descriptif :</i>	présentation de l'offre touristique et des différents acteurs distributeurs et réceptifs), relations avec les principaux partenaires du tourisme, différents produits touristiques et leurs composantes, méthodologie d'organisation des voyages : le montage des produits, fiscalité du tourisme, fixation du prix de vente et le calcul de la marge, vente des produits touristiques.
<i>Modalités d'examen :</i>	dossier à remettre en fin de séquence.

B. PREPARATION AU T.O.E.I.C. (Test Of English for International Communication)

<i>Type d'enseignement :</i>	travaux dirigés (T.D.)
<i>ECTS :</i>	1 : formation initiale ou 2 : formation en apprentissage
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h00 durant 10 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	anglais
<i>Objectifs :</i>	préparation des étudiants à l'examen du Test of English for International Communication.
<i>Descriptif :</i>	ce test, utilisé par de nombreuses entreprises françaises pour évaluer le niveau d'anglais des cadres qu'elles embauchent, comporte des exercices de compréhension écrite et orale. L'Université de Cergy-Pontoise est un centre habilité à faire passer l'examen du T.O.E.I.C., et une session d'examen officielle sera organisée en dernière semaine de cours
<i>Examen :</i>	tests

C. CULTURES ET ECONOMIES DES PAYS D'EUROPE DE L'EST

<i>Type d'enseignement :</i>	cours magistral (C.M.)
<i>ECTS :</i>	1 : formation initiale ou 2 : formation en apprentissage
<i>Durée hebdomadaire :</i>	2h00 durant 10 semaines
<i>Langue d'enseignement :</i>	français
<i>Objectif :</i>	analyse du phénomène de transition économique en Europe de l'Est, analyse de la situation actuelle.
<i>Descriptif :</i>	après une présentation politique et économique des pays de l'ancien bloc de l'Est, ce cours aborde les éléments qui ont permis de mettre en œuvre leurs transitions politiques et économiques, le rôle de l'Union Européenne lors de cette transition (utilisation des fonds structurels, etc.), les étapes et les stratégies d'adhésion à l'Union de ces pays. On analysera également les atouts et les faiblesses actuels de ces régions à fort potentiel et à forte croissance.
<i>Examen :</i>	épreuve écrite en fin de semestre.

D. INFORMATIQUE

Type d'enseignement :	travaux dirigés (T.D.)
ECTS :	1 : formation initiale ou 2 : formation en apprentissage
Durée hebdomadaire :	2h00 durant 10 semaines
Langue d'enseignement :	français
Objectifs :	organiser et installer une bureautique d'entreprise basée sur des produits de marché intégrés entre eux.
Descriptif :	utilisation rationnelle et maîtrise des principaux outils bureautiques rencontrés dans la pratique professionnelle afin de créer et modifier des documents, les archiver, les transmettre et intégrer l'ensemble remis d'un dossier en fin de formation.
Examen :	
Lectures recommandées :	<i>des photocopiés seront distribués aux étudiants.</i>

S e m e s t r e 6

UE1 – CONFERENCES PROFESSIONNELLES

Type d'enseignement :	conférences de professionnels du tourisme Air France, Colloquium, Vacances pour Tous, SNECAC, Relais et Châteaux, Groupe ACCOR, Direction régionale du tourisme, Principal Haley, Costa Croisières, Expedia etc....).
E.C.T.S. :	6
Langue d'enseignement :	Français
Objectifs :	Faire connaître aux étudiants la structure et les différents aspects des métiers du tourisme. Faciliter leur insertion professionnelle en leur présentant les activités et possibilités de développement des différents acteurs du domaine
Descriptif :	<u>1. Conférences lors des la journée de prérentrée.</u> <u>2. Module de formation Air France: présentation des fondamentaux du transport aérien moderne: déréglementation mondiale et réponse des compagnies (plates-formes de correspondances, fidélisation, gestion de la recette). Présentation des enjeux et des acteurs.</u> <u>3. Cycle de conférences de professionnels et acteurs du tourisme international.</u> Q.C.M. de fin de cycle.
Examen :	

UE2 – PROJET TUTEURE

2.1 ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE SIMPLE

Type d'enseignement :	travail de groupe sur un projet commun, encadré par un tuteur
ECTS :	6
Durée :	travail à effectuer en dehors des heures de cours, avec réunions de mise au point bimensuelles et suivi par internet
Objectif et descriptif :	le projet tuteuré est le fil conducteur de la formation : il s'agit pour les étudiants, à titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none">▪ de faire vivre l'association des licences pro, Open World ;▪ d'organiser des réunions avec les anciens ;▪ d'organiser la soirée de désintégration ;▪ d'organiser une journée de commerce équitable et de tourisme durable ;▪ de produire des outils de développement du tourisme Val d'Oisien ;▪ de trouver des sponsors ;▪ d'apporter une contribution active à une opération de solidarité (des livres pour la francophonie). La liste complète des projets tuteurés sera communiquée aux étudiants lors de la réunion de prérentrée.
Examen :	le projet tuteuré donne lieu à un rapport qui devra être validé par le tuteur qui l'a encadré. L'étudiant sera noté en fonction de son investissement personnel, de son autonomie, de sa maîtrise de la communication au sein d'une équipe et d'un binôme, de sa réactivité et des résultats.

2.2 ETUDIANTS EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Type d'enseignement : travail encadré par un tuteur
ECTS : 6
Durée : travail à effectuer en dehors des heures de cours, avec réunions de mise au point bimensuelles et suivi par internet

Objectifs
Le projet tuteuré, composante essentielle d'une licence professionnelle, a pour objectif de placer les étudiants en situation réelle pour entreprendre une étude ou participer à une mission professionnelle. Il doit permettre de travailler sous contrainte de temps et de moyens, de développer les compétences en matière de communication et de mettre en œuvre des connaissances acquises en cours de formation.

Contenu
L'apprenti ayant déjà un certain nombre de missions professionnelles à accomplir dans le cadre de son contrat, ce projet tuteuré aura donc comme objectif de réaliser une étude dont la problématique sera définie par le directeur de la licence et qui s'appuiera sur l'entreprise d'accueil et son environnement¹. L'apprenti devra y articuler l'expérience professionnelle acquise dans cette entreprise avec les connaissances techniques et humaines acquises à l'université.
Ce projet sera mené sous la responsabilité du tuteur enseignant qui validera la cohérence avec l'approche universitaire et en partenariat avec le maître d'apprentissage qui validera les informations liées à l'entreprise.

Le projet tuteuré constitue ainsi un véritable travail de recherche qui montre les capacités d'observation, d'analyse critique et de synthèse de l'apprenti.

Le rapport
Le projet tuteuré fera l'objet d'un rapport distinct du rapport d'apprentissage (15/20 pages) qui sera remis fin juin (date précise fixée en concertation avec le tuteur)

Ce rapport devra suivre le plan suivant :

1. Un sommaire.
2. Une introduction (présentation de la problématique et du plan suivi).
3. Un développement clairement structuré : chaque partie comporte un titre générique explicite et peut être, si nécessaire, scindée en sous-parties. Le corps de chaque partie (ou sous-partie) doit obligatoirement être découpé en paragraphes clairement identifiables.
4. Synthèse et recommandations.
5. Une conclusion qui permet de faire le bilan de l'étude et sert aussi d'ouverture.

Conseils pour la forme du rapport
Le rapport doit être clair et agréable à lire : il est donc indispensable d'utiliser les mêmes conventions (marges de 2 à gauche et 1,5 à droite par exemple) et les mêmes règles typographiques (titres en gras ou soulignés par exemple) pour toutes les pages.

- Utiliser une fonte et une taille de police classique et lisible (Times New Roman - 12 par exemple).
- Numérotter les pages et codifier les différentes parties.
- La correction de la langue est fondamentale :
- vérifier et faites vérifier l'orthographe

¹ L'institution universitaire n'est pas engagée par les conclusions et recommandations avancées dans le projet tuteuré.

- utiliser une expression simple et efficace (éviter les digressions, les mots techniques doivent être définis..)

Evaluation

Le projet tuteuré fait l'objet d'une évaluation particulière qui tient compte du sérieux de l'étudiant, de la régularité de son travail, du résultat final obtenu (objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints) ainsi que de l'analyse du travail effectué.

UE 3 – STAGES INTERNATIONAL OU MISSION ENTREPRISE (18 ECTS)

3.1 ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE SIMPLE – STAGE A L'ETRANGER

4 mois minimum de stage en entreprise dans un pays non francophone, sous réserve d'acceptation de la mission par la direction, dans un poste à responsabilité permettant d'évaluer la capacité d'intégration de l'étudiant dans le monde professionnel.
L'étudiant ne peut pas effectuer son stage dans un pays dont la langue majoritaire est sa langue maternelle ou dans un pays classé à risque par le Ministère des Affaires étrangères.

Objectifs du stage

Le stage représente la mise en situation internationale pour l'étudiant et prépare son insertion professionnelle. Il doit permettre à l'étudiant de mieux connaître l'environnement professionnel international et d'être directement opérationnel dans une entreprise étrangère au terme de sa formation. La longueur du stage (4 mois ou plus dans la même entreprise, sauf cas exceptionnel) doit garantir le sérieux des missions engagées.

L'étudiant recherche lui-même un stage, pour mieux se préparer à la recherche de son futur emploi à l'aide de l'annuaire qui lui est remis dès la rentrée. Il est aidé en cela par l'équipe des enseignants, des intervenants professionnels, qui lui donnent des conseils utiles et mettent à sa disposition un fichier d'entreprises. Il en vérifie la faisabilité sur le site du Ministère des Affaires étrangères. Une fois le stage accepté, un tuteur est affecté à l'étudiant.

Durant son stage, l'étudiant est suivi par email par son tuteur qui l'oriente et le conseille, entre autres lors de l'élaboration de son rapport.

Missions à l'étranger

- Conception de produits touristiques incoming & outgoing, programmation et réalisation d'événementiels ;
- Commercialisation de produits touristiques (communication externe, conception et gestion de sites web, e-tourisme) ;
- Animation et accueil touristique (gestion structure hôtelière ou touristique, gestion produit réceptif chez un prestataire touristique) ;
- Promotion territoriale (missions développement, communications, marketing, aide au développement et à la promotion de structures touristiques durables locales, éco-tourisme, tourisme social).

Evaluation

L'étudiant doit rendre compte de sa mission dans un rapport centré sur ses activités en entreprise et l'évolution de sa mission et de ses compétences. Un guide du stage et de son rapport est remis en début de stage. Il doit joindre à son mémoire :

- une lettre d'évaluation de son travail remplie et signée par son maître de stage en entreprise
- des annexes permettant de mieux évaluer son travail et la contribution dans l'entreprise

La soutenance a lieu entre le 1^{er} et le 15 septembre.

L'étudiant présente son rapport oralement devant un jury composé de 2 personnes. La note prend en compte le rapport écrit, la soutenance orale, l'évaluation du maître de stage en entreprise et le rapport de l'enseignant tuteur à l'étranger.

Le rapport doit être rédigé en français avec un résumé de 2 pages en anglais et de 2 pages en allemand, espagnol ou italien.

Nota :

Sauf cas exceptionnel et accord de la direction, plusieurs étudiants ne peuvent pas effectuer leur stage dans une même entreprise.

Cependant et à la condition que ce stage se déroule dans des services différents sur des missions différentes, quelques dérogations peuvent être accordées dans la limite de 2 étudiants par entreprise et sur le même site.

3.2 ETUDIANTS EN ALTERNANCE

3.2.1. Mission en entreprise

Le contrat de l'apprenti est d'une durée de 12 mois en moyenne

Les missions confiées par l'entreprise doivent obtenir l'accord de l'université avant la conclusion du contrat.

Modalités de suivi de l'apprenti :

- un contact téléphonique dans le 1^{er} mois d'exécution du contrat par le Conseiller Professionnel ;
- une réunion des maîtres d'apprentissage dans les 2 mois du commencement de la formation ;
- une visite semestrielle en entreprise par le tuteur de l'Université ;
- un livret d'apprentissage (informatisé), suivi par le professeur de l'Université, coordonnateur responsable de la formation.

Evaluation :

Le Responsable de la formation et les formateurs organisent, en coopération avec le Conseiller professionnel :

- le tableau de progression des enseignements et des activités attendues en entreprises ;
- le tableau de suivi et de visites en entreprise ;
- le paramétrage du livret d'apprentissage ;
- le calendrier de rencontres éventuelles avec les entreprises au CFA/Université.

L'employeur est associé à l'évaluation.

Rapport d'apprentissage :

L'étudiant doit rendre compte de son apprentissage dans un rapport d'activités d'environ 40 pages (hors annexes) centré sur ses activités en entreprise et sur l'évolution de sa mission et de ses compétences. Ce rapport doit être rédigé en français avec un résumé de 2 pages en anglais et de 2 pages en allemand ou espagnol.

Un guide du rapport d'apprentissage est remis à l'étudiant pour l'aider dans cette démarche. Il doit joindre à ce rapport

- une lettre d'évaluation de son travail remplie et signée par son maître de stage en entreprise,
- des annexes permettant de mieux évaluer son travail et sa contribution dans l'entreprise

L'étudiant présente son rapport oralement devant un jury composé de son enseignant tuteur, de son maître d'apprentissage et, si possible, de son conseiller professionnel du CFA.

La note prend en compte le rapport écrit, le professionnalisme de la soutenance orale, l'évaluation du maître d'apprentissage, le rapport de l'enseignant tuteur.

3.2.1. Mission internationale

La formation à l'international est obligatoire pour la préparation du diplôme. En conséquence, le coût de la mission à l'étranger ne peut pas être mis à la charge de l'apprenti(e) sauf si ce dernier exprime clairement sa volonté d'y participer financièrement pour saisir certaines opportunités qui ne pourraient autrement lui être accessibles faute de financements complémentaires.

Les diverses modalités qui peuvent concourir à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences « internationales » nécessaires à l'obtention du diplôme sont les suivantes :

1. Des missions intégrées dans le parcours de formation proposé par l'employeur à son apprenti(e). Il s'agit là de la situation la plus intéressante pour l'entreprise et l'apprenti(e). Si l'employeur peut confier à l'apprenti(e), tout au long de l'exécution de son « contrat » des missions qui relèvent de « l'international » et répondent également aux besoins de l'entreprise, ces missions pourront être habilitées en équivalence de la mission unique prévue en fin d'année scolaire.

2. Une mission à l'international d'un minimum de 4 semaines confiée à l'apprenti(e) par l'employeur qui réponde aux besoins présents ou à venir de l'entreprise dans son développement à l'international ou dans le développement des compétences de ses futurs salariés à l'international (mission auprès d'une filiale, ou auprès d'entreprises partenaires de l'employeur...).

Dans les 2 cas ci-dessus, les missions correspondantes doivent être habilitées pédagogiquement par l'Université de Cergy Pontoise

3. Une mission répondant à un projet personnel « international » de l'apprenti(e) : projet de détachement dans une entreprise autre que l'employeur ou projet de détachement dans un centre de formation « étranger ». Cette possibilité est également soumise à l'accord de l'employeur ainsi bien sûr qu'à l'habilitation de l'Université de Cergy Pontoise

4. Une mission à l'international susceptible d'être réalisée dans une entreprise française, autre que l'employeur (partenaire ou non de celui-ci). Ce projet est soumis à l'accord de l'employeur et à l'habilitation de l'Université de Cergy Pontoise. L'employeur conclura avec l'entreprise d'accueil une convention particulière (Article R6223-17 Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)). Cette convention est portée à la connaissance et visée par le CFA et par l'Université de Cergy Pontoise.

5. Un projet international proposé par le CFA et l'Université de Cergy Pontoise (et soutenu partiellement par le Conseil Régional d'Ile de France) – la présence à l'étranger (Malte et Mexique) sera cependant placée dans le cadre d'une procédure de détachement préparée par le CFA et signée par l'employeur. Le projet fera alors l'objet d'une prise en charge totale par le CFA. Un nombre limité d'apprentis en seront bénéficiaires.

Dans tous les cas ci-dessus :

- le projet sera validé au plan pédagogique et répondra au cahier des charges de la Licence Professionnelle.
- l'apprenti(e) sera dans la continuité de son contrat d'apprentissage (rémunéré(e) par son employeur) et pour tout séjour à l'étranger, rentrera dans une procédure de « détachement » de la part de son employeur afin qu'il bénéficie de la protection sociale correspondante. Ce projet devra faire l'objet d'un dossier pédagogique et administratif, dont les éléments seront fournis par le CFA. Tous les projets feront également l'objet d'une validation « administrative » de la part du CFA SACEF.

Le dossier relatif à ces possibilités et aux procédures correspondantes fera l'objet :

- d'une réunion d'information pour les apprentis
- d'un accompagnement des apprentis de la part du CFA et de l'Université de Cergy Pontoise pour la préparation du projet de formation « individuel » à l'international. La qualité de la contribution de l'apprenti(e) à la création et à la préparation de « son projet à l'international » est un élément non négligeable de l'évaluation de sa compétence à l'international.

L'information correspondante est également adressée par courriel à l'entreprise aux maîtres d'apprentissage ainsi qu'aux RH.

LES PROJETS TUTEURS DES ETUDIANTS (quelques exemples)

« La soirée de désintégration »



« Des livres pour la francophonie »



« Rencontre avec les anciens étudiants »



« Commerce équitable et tourisme durable »



« Le Site Web »

<http://licencespro.cergy.free.fr>



Modalités de contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme de licence professionnelle

(sous réserve de la validation par le conseil d'UFR, le CEVU et le CA de l'université)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Article 1** Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre d'enseignement.
- Article 2** Les matières d'enseignement sont réparties en unités d'enseignement qui se décomposent en éléments constitutifs. Le contenu de chacun de ces éléments est défini dans les maquettes.
- Article 3** Chaque matière enseignée donne lieu à un ensemble de contrôles ; le professeur responsable de l'enseignement attribue une note sur 20.
- Article 4** Une épreuve de fin de semestre est organisée pour chaque cours magistral. Elle prend la forme d'un examen écrit dont la durée est fixée par le responsable de la licence professionnelle. Les modalités de contrôle des connaissances seront communiquées aux étudiants au plus tard dans le mois suivant le début des cours.
- Article 5** Un contrôle continu des connaissances est organisé dans les matières donnant lieu à des travaux dirigés. Les modalités en sont laissées à l'appréciation de l'enseignant responsable de la matière. Les épreuves de contrôle peuvent être écrites ou orales et comporter l'utilisation de documents. Tous les cours annulés par l'enseignant doivent être rattrapés. La présence des étudiants est obligatoire lors de ces cours de rattrapage. L'assiduité est obligatoire en cours magistral comme en travaux dirigés, elle sera contrôlée par l'enseignant. En cas d'absence, l'étudiant présentera son justificatif aux enseignants concernés qui en apprécieront la validité. Sauf cas exceptionnel, l'étudiant bénéficie de 3 absences par enseignement : 2 justifiées et 1 injustifiée. En l'occurrence, il sera déclaré « défaillant » en 1^o session et en 2^o session dans l'enseignement considéré. D'autre part, l'étudiant qui aura plus de 5 absences injustifiées comptabilisées sur l'ensemble des enseignements de la licence professionnelle sera déclaré « défaillant » par le jury d'examen de 1^o et 2^o sessions.
- Article 6** Toutes les matières, tant pour le contrôle continu que pour l'examen terminal, font l'objet d'un examen de rattrapage selon les modalités précisées dans le guide des études à l'exception des matières nécessitant la production d'un support informatique numérique et celles composant les unités d'enseignements professionnels du 2^o semestre.
- Article 7** Pour les matières sans travaux dirigés, la note sur 20 est celle de l'épreuve finale de fin de semestre. Cependant, le responsable d'un tel enseignement peut organiser une épreuve de contrôle continu. Dans ce dernier cas, la note de la première session résulte d'une moyenne entre la note de contrôle continu et la note de fin d'enseignement. Les modalités du contrôle continu et le poids de ce contrôle sont fixés par le responsable des licences professionnelles. Elles seront communiquées aux étudiants, au plus tard dans le mois suivant le début des cours après vote au CEVU et en C.A.
- Article 8** Pour toute absence à un examen de fin de semestre, l'étudiant sera déclaré « défaillant » dans l'enseignement considéré.

Article 9 La compensation s'effectue au niveau du semestre :
- entre les unités d'enseignement,
- entre les éléments constitutifs d'une même unité d'enseignement,

Toute unité d'enseignement ou tout élément constitutif dont la moyenne est égale ou supérieure à dix est conservé par l'étudiant (capitalisation) pour une durée de 5 ans.
La note établie pour chaque unité d'enseignement ou élément constitutif est la moyenne arithmétique pondérée des notes obtenues dans les différentes matières.
Le coefficient de pondération de chaque matière est égal au nombre de crédits ECTS qui lui sont affectés, tel qu'indiqué dans le guide des études.

Article 10 A l'issue de chaque semestre d'études, le jury établit la moyenne générale. Cette moyenne est la moyenne arithmétique pondérée des notes de chaque unité d'enseignement.
Le coefficient de pondération de chaque élément constitutif est égal à la somme des coefficients de pondération des matières composant l'élément constitutif. Le coefficient de l'unité d'enseignement est celui indiqué dans le guide des études (crédits ECTS).

Article 11 En licence professionnelle, le jury déclare admis au 1^{er} semestre d'études tout étudiant dont la moyenne générale des unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10.

Pour les étudiants en formation initiale classique le jury déclare admis au 2^{ème} semestre d'études tout étudiant qui aura obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 des unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage

Pour les étudiants en formation initiale en apprentissage, le jury déclare admis au 2^{ème} semestre d'études tout étudiant qui aura obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 des unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué de la mission internationale et de la mission en entreprise

Article 12 L'étudiant déclaré reçu à la Licence professionnelle obtiendra une mention au diplôme.
La mention est passable si sa moyenne générale est comprise entre 10 et 12, 12 exclu.
La mention est "assez bien" si sa moyenne générale est comprise entre 12 et 14, 14 exclu.
La mention est "bien" si sa moyenne générale est comprise entre 14 et 16, 16 exclu.
La mention est "très bien" si sa moyenne générale est supérieure ou égale à 16.

ORGANISATION DES EXAMENS

Article 13 La convocation aux examens écrits se fait par voie d'affichage dans les locaux de l'U.F.R. de Langues, 15 jours au moins avant le début des examens écrits.

Il n'est pas envoyé de convocations écrites.

A toute épreuve d'examen, les étudiants doivent justifier de leur identité au moyen de la carte d'étudiant ou de toute autre pièce d'identité en cours de validité avec photographie récente.

Les épreuves d'examen des étudiants inscrits en examen terminal ainsi que tous les contrôles des cours magistraux et toutes les épreuves de la session de rattrapage ont lieu sur des copies anonymes.

Article 14 Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les étudiants n'ayant pas été déclarés admis à la première session. Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire à la deuxième session auprès de leur secrétariat pédagogique.

Article 15 Cette session d'épreuves de rattrapage comprend, pour chaque matière, un contrôle.
Sauf décision contraire, ce contrôle revêt la forme d'un examen écrit.

Article 16 Les étudiants qui ont obtenu la moyenne à une unité d'enseignement à la première session, ne peuvent représenter aucune matière de cette unité d'enseignement à la seconde session.

Article 17 Les étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne à une unité d'enseignement à la première session ont la possibilité, mais non l'obligation, de repasser toutes les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Lorsque l'étudiant n'utilise pas cette possibilité pour une matière, la note prise en considération pour la seconde session est la note obtenue à la première session.

Lorsqu'un étudiant se présente à la deuxième session, la note retenue pour les délibérations est la meilleure note obtenue lors des deux sessions.

Les notes supérieures, égales ou inférieures à la moyenne sont reportables de la première session d'examens sur l'autre.

JURYS

Article 18 Les jurys sont composés des enseignants qui sont intervenus au cours de l'année et pour les formations appliquées, des responsables de stages. Ils sont présidés par le directeur des licences professionnelles.

Article 19 A chaque session d'examen, les jurys délibèrent de façon souveraine.

Sauf en cas d'erreur matérielle (par exemple, erreur informatique), il ne peut être procédé à une nouvelle délibération. La délibération des jurys n'est susceptible d'aucun recours au fond. Aucune modification du procès-verbal de délibération ne peut être réalisée une fois la délibération intervenue, sauf erreur matérielle dans le décompte ou la transcription des notes.

Tout recours en rectification d'erreur matérielle doit être adressé par écrit au Président du jury dans les trois jours qui suivent la délibération concernée.



Calendrier 2010-2011 - Etudiants en formation initiale

(Calendrier prévisionnel qui peut être soumis à changement)

Inscriptions administratives du 30 août au 3 septembre 2010
 Amphitheâtre de rentrée étudiants 6 septembre 2010

Semaine	Du		au		Observations
Rentrée	Lundi	Vendredi	Lundi	Vendredi	
1	Lundi	06/09/10	Vendredi	10/09/10	réouverture universitaire
2	Lundi	13/09/10	Vendredi	17/09/10	
3	Lundi	20/09/10	Vendredi	24/09/10	
4	Lundi	27/09/10	Vendredi	01/10/10	conférence stage RISLAV - Sophie
5	Lundi	04/10/10	Vendredi	08/10/10	
6	Lundi	11/10/10	Vendredi	15/10/10	
7	Lundi	18/10/10	Vendredi	22/10/10	
8	Lundi	25/10/10	Vendredi	29/10/10	Vacances
9	Lundi	01/11/10	Vendredi	05/11/10	01/11 férié
10	Lundi	08/11/10	Vendredi	12/11/10	11/11 férié
11	Lundi	15/11/10	Vendredi	19/11/10	
12	Lundi	22/11/10	Vendredi	26/11/10	
13	Lundi	29/11/10	Vendredi	03/12/10	Examen CM + rattrapage TD
14	Lundi	06/12/10	Vendredi	10/12/10	
15	Lundi	13/12/10	Vendredi	17/12/10	
16	Lundi	20/12/10	Vendredi	24/12/10	Vacances
17	Lundi	27/12/10	Vendredi	31/12/10	Vacances
18	Lundi	03/01/11	Vendredi	07/01/11	
19	Lundi	10/01/11	Vendredi	14/01/11	
20	Lundi	17/01/11	Vendredi	21/01/11	
21	Lundi	24/01/11	Vendredi	28/01/11	
22	Lundi	31/01/11	Vendredi	04/02/11	
23	Lundi	07/02/11	Vendredi	11/02/11	
24	Lundi	14/02/11	Vendredi	18/02/11	
25	Lundi	21/02/11	Vendredi	25/02/11	Vacances
26	Lundi	28/02/11	Vendredi	04/03/11	
27	Lundi	07/03/11	Vendredi	11/03/11	Examen CM + rattrapage TD
28	Lundi	14/03/11	Vendredi	18/03/11	
29	Lundi	21/03/11	Vendredi	25/03/11	
30	Lundi	28/03/11	Vendredi	01/04/11	
31	Lundi	04/04/11	Vendredi	08/04/11	
32	Lundi	11/04/11	Vendredi	15/04/11	
33	Lundi	18/04/11	Vendredi	22/04/11	
34	Lundi	25/04/11	Vendredi	29/04/11	
35	Lundi	02/05/11	Vendredi	06/05/11	
36	Lundi	09/05/11	Vendredi	13/05/11	
37	Lundi	16/05/11	Vendredi	20/05/11	
38	Lundi	23/05/11	Vendredi	27/05/11	
39	Lundi	30/05/11	Samedi	03/06/11	
40	Lundi	06/06/11	Vendredi	12/06/11	
41	Lundi	13/06/11	Vendredi	19/06/11	
42	Lundi	20/06/11	Vendredi	26/06/11	
43	Lundi	27/06/11	Vendredi	03/07/11	
44	Lundi	04/07/11	Vendredi	10/07/11	
45	Lundi	11/07/11	Vendredi	17/07/11	
46	Lundi	18/07/11	Vendredi	24/07/11	
47	Lundi	25/07/11	Vendredi	31/07/11	
48	Lundi	01/08/11	Vendredi	07/08/11	
49	Lundi	08/08/11	Vendredi	14/08/11	
50	Lundi	15/08/11	Vendredi	21/08/11	
51	Lundi	22/08/11	Vendredi	28/08/11	
52	Lundi	29/08/11	Vendredi	04/09/11	
53	Lundi	05/09/11	Vendredi	09/09/11	rattrapage + soutenance de rapports

Stage international de 4 mois minimum
à déterminer

Calendrier 2009-2010 - Etudiants en apprentissage

(Calendrier prévisionnel qui peut être soumis à changement)

Inscriptions administratives du 31 août au 4 septembre 2009
 Amphitheâtre de rentrée étudiants 7 septembre 2009

Semaine d'alternance = 2 jours université + 3 jours en entreprise

lundi, mardi et à l'université
 mercredi jeudi et vendredi en entreprise
 (2) sauf cas particulier

Semaine	Du		au		Rythme	Observations
Rentrée	Lundi	Vendredi	Lundi	Vendredi		
1	Lundi	06/09/10	Vendredi	10/09/10	Université seule	réouverture universitaire
2	Lundi	13/09/10	Vendredi	17/09/10	Université + entreprise	
3	Lundi	20/09/10	Vendredi	24/09/10	Université + entreprise	
4	Lundi	27/09/10	Vendredi	01/10/10	Université + entreprise	
5	Lundi	04/10/10	Vendredi	08/10/10	Université + entreprise	(2) mercredi université
6	Lundi	11/10/10	Vendredi	15/10/10	Université + entreprise	
7	Lundi	18/10/10	Vendredi	22/10/10	Université + entreprise	
8	Lundi	25/10/10	Vendredi	29/10/10	Université + entreprise	
9	Lundi	01/11/10	Vendredi	05/11/10	Université + entreprise	01/11 férié
10	Lundi	08/11/10	Vendredi	12/11/10	Université + entreprise	11/11 férié
11	Lundi	15/11/10	Vendredi	19/11/10	Université + entreprise	
12	Lundi	22/11/10	Vendredi	26/11/10	Université + entreprise	
13	Lundi	29/11/10	Vendredi	03/12/10	Université + entreprise	Examen CM + rattrapage TD
14	Lundi	06/12/10	Vendredi	10/12/10	Université + entreprise	
15	Lundi	13/12/10	Vendredi	17/12/10	Université + entreprise	
16	Lundi	20/12/10	Vendredi	24/12/10	Université + entreprise	Vacances
17	Lundi	27/12/10	Vendredi	31/12/10	Université + entreprise	Vacances
18	Lundi	03/01/11	Vendredi	07/01/11	Université + entreprise	
19	Lundi	10/01/11	Vendredi	14/01/11	Université + entreprise	
20	Lundi	17/01/11	Vendredi	21/01/11	Université + entreprise	
21	Lundi	24/01/11	Vendredi	28/01/11	Université + entreprise	(2) mercredi université (TOEIC)
22	Lundi	31/01/11	Vendredi	04/02/11	Université + entreprise	
23	Lundi	07/02/11	Vendredi	11/02/11	Université + entreprise	
24	Lundi	14/02/11	Vendredi	18/02/11	Université + entreprise	(2) mercredi université
25	Lundi	21/02/11	Vendredi	25/02/11	Université + entreprise	
26	Lundi	28/02/11	Vendredi	04/03/11	Université + entreprise	
27	Lundi	07/03/11	Vendredi	11/03/11	Université + entreprise	Examen CM + rattrapage TD
28	Lundi	14/03/11	Vendredi	18/03/11	Université + entreprise	
29	Lundi	21/03/11	Vendredi	25/03/11	Université + entreprise	
30	Lundi	28/03/11	Vendredi	01/04/11	Université + entreprise	
31	Lundi	04/04/11	Vendredi	08/04/11	Université + entreprise	(2) mercredi université
32	Lundi	11/04/11	Vendredi	15/04/11	Université + entreprise	
33	Lundi	18/04/11	Vendredi	22/04/11	Université + entreprise	
34	Lundi	25/04/11	Vendredi	29/04/11	Université + entreprise	
35	Lundi	02/05/11	Vendredi	06/05/11	Université + entreprise	
36	Lundi	09/05/11	Vendredi	13/05/11	Université + entreprise	(2) mercredi université
37	Lundi	16/05/11	Vendredi	20/05/11	Université + entreprise	
38	Lundi	23/05/11	Vendredi	27/05/11	Université + entreprise	
39	Lundi	30/05/11	Samedi	03/06/11	Université + entreprise	
40	Lundi	06/06/11	Vendredi	12/06/11	Université + entreprise	
41	Lundi	13/06/11	Vendredi	19/06/11	Université + entreprise	
42	Lundi	20/06/11	Vendredi	26/06/11	Université + entreprise	
43	Lundi	27/06/11	Vendredi	03/07/11	Université + entreprise	
44	Lundi	04/07/11	Vendredi	10/07/11	Université + entreprise	
45	Lundi	11/07/11	Vendredi	17/07/11	Université + entreprise	
46	Lundi	18/07/11	Vendredi	24/07/11	Université + entreprise	
47	Lundi	25/07/11	Vendredi	31/07/11	Université + entreprise	
48	Lundi	01/08/11	Vendredi	07/08/11	Université + entreprise	
49	Lundi	08/08/11	Vendredi	14/08/11	Université + entreprise	
50	Lundi	15/08/11	Vendredi	21/08/11	Université + entreprise	
51	Lundi	22/08/11	Vendredi	28/08/11	Université + entreprise	
52	Lundi	29/08/11	Vendredi	04/09/11	Université + entreprise	
53	Lundi	05/09/11	Vendredi	09/09/11	Université + entreprise	rattrapage
54	Fin septembre 2011	à définir	à définir	à définir	Université + entreprise	soutenance de rapports (1) - fin de contrat

STAGE INTERNATIONAL OU
ENTREPRISE

(1) dates pouvant être modifiées en fonction de la signature du contrat et/ou d'une mission internationale

CANDIDATURES 2010 - 2011

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de l'université :

<http://www.u-cergy.fr/> ou demander par email à l'adresse lpro.com-tour@ml.u-cergy.fr

à partir du 3 mars 2008.

Les demandes de renseignements doivent être adressées par email à :

lpro.com-tour@ml.u-cergy.fr

Les dossiers d'inscription 2010 seront retournés par courrier à partir du 5 mars 2009 à :

Monsieur Gérard ROY

Université de Cergy-Pontoise - Campus Saint Christophe

Licences professionnelles

49 avenue des Genottes, BP 8428 - 95806 CERGY-PONTOISE Cedex

France

Dates limites de réception des dossiers :

- **12 mai 2009** pour la 1^{ère} session de sélection du samedi 16 mai 2009, pour candidats en formations initiale et apprentissage
- **11 juin 2009** pour la 2^{ème} session de sélection du samedi 13 juin 2009, en formation initiale classique uniquement.

Contacts à l'Université

Directeur de la licence professionnelle Hôtellerie et Tourisme

Monsieur Michel MONEREAU

Université de Cergy-Pontoise - Campus Saint Christophe - Licences professionnelles,
49 avenue des Genottes, BP 8428, - 95806 Cergy-Pontoise Cedex - France

Email : Michel.Monereau@u-cergy.fr

Directrice adjoint de la licence professionnelle Hôtellerie et Tourisme

Madame Patricia COMMUN

Email : Patricia.Commun@u-cergy.fr

Conseiller professionnel et coordonnateur stages

Madame Sophie HUBERSON

Email : Sophie.huberson@u-cergy.fr

Administration pédagogique et secrétariat des licences professionnelles

Monsieur Gérard ROY

Université de Cergy-Pontoise - Campus Saint Christophe - Licences professionnelles,
49 avenue des Genottes, BP 8428, 95806 CERGY-PONTOISE Cedex - France

Email : lpro.com-tour@ml.u-cergy.fr

Tél : +33 - (0) 134 256 386

Fax : +33 - (0) 134 257 240

Contacts CFA SACEF (pour les étudiants en apprentissage)

Directrice du CFA SACEF

Madame Françoise FIEVRE-DEBOUDT

CFA SACEF

8 rue d'Athènes - 75009 Paris

Email : f.fievre-deboudt@cfasacef.fr

Conseiller professionnel

Monsieur Xavier BEDOUARD

8 rue d'Athènes - 75009 Paris

Email : x.bedouard@cfasacef.fr

Secrétariat des licences professionnelles « apprentissage »

Université de Cergy-Pontoise - Campus Saint Christophe - Licences professionnelles,
49 avenue des Genottes, BP 8428, 95806 CERGY-PONTOISE Cedex - France

Mademoiselle Vanessa MICHAUD

Email : vanessa.michaud@u-cergy.fr

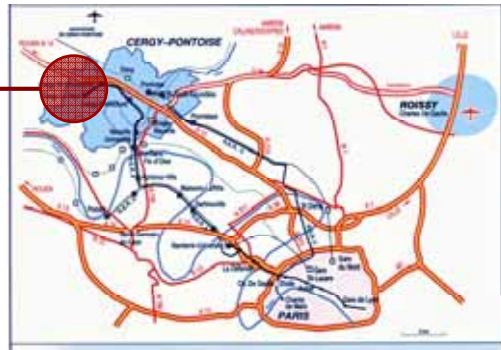
Tél : +33 - (0) 134 257 274

Fax : +33 - (0) 134 257 240

SE RENDRE A L'UNIVERSITE

Par la route

Autoroute A15
Sortie 11
Direction Cergy St Christophe
(Parc de l'horloge)
1^{ère} à gauche



Par Le R.E.R.

Ligne A
Direction Cergy
Station Cergy St Christophe